

<https://ccub.u-bourgogne.fr/dnum-ccub/spip.php?article770>

**Demande d'entrée dans le
système d'information pour
obtenir ou prolonger un
compte informatique**

Publication date: mardi 19 mars 2013

**Procédure obligatoire pour les
personnels non salariés par
l'uB (hébergés)**

- Site Public -

Copyright © Site du Centre de Calcul de l'Université de Bourgogne - Tous
droits réservés

Cette démarche est nécessaire si **vous n'êtes pas employé directement par l'uB ET vous souhaitez bénéficier d'un compte informatique** (messagerie, Environnement Numérique de Travail, intranet, wifi, ...).

Par exemple : vous êtes contractuel hébergé dans un laboratoire uB mais payé par un organisme hors uB (personnels CHU, CNRS, INSERM, welience,...).

Pour entrer dans le SI de l'université, vous devez obligatoirement fournir un justificatif (contrat de travail ou son avenant, convention de stage, attestation d'accueil du laboratoire hébergeur).}

Démarche à suivre :

1. Remplir [ce formulaire](#)
2. Le renvoyer avec son justificatif (**en PDF**) à l'une des deux adresses suivantes :
 - Vous **travaillez** dans une unité de recherche de [cette liste](#) :
Contact : Dominique Rousseaux - Service recherche, études doctorales, valorisation **Email** : sred.gest@u-bourgogne.fr **Tél** : 03.80.39.91.93
 - Vous **ne travaillez pas** dans une unité de recherche de l'uB :

Contact : Cellule d'appui SIHAM - Pôle RH **Email** : heberges.sirh@u-bourgogne.fr

S'informer de l'état de sa demande :

Vous pouvez savoir si votre compte informatique est activé en vous connectant à [l'annuaire de l'université](#) et en faisant une recherche sur votre nom.

Si vos coordonnées n'apparaissent pas, vous pouvez vous informer de l'état de votre demande auprès du contact à qui vous avez fait parvenir votre formulaire.

Si vos coordonnées apparaissent, votre compte informatique est actif. Dans ce dernier cas, vous devez avoir reçu ou allez recevoir un courrier papier contenant votre identifiant/mot de passe sous un délais d'une semaine. Si tel n'est pas le cas, vous devez envoyer un scan ou une photo lisible de votre carte d'identité à messagerie@u-bourgogne.fr via une adresse privée. Une procédure pour récupérer vos identifiants sera envoyée sur votre adresse de messagerie privée.